

6.5 Protection sociale en Europe

La part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) atteint en moyenne 28,7 % dans l'Union européenne (UE) mais est très variable selon les pays. En 2014, cette part est la plus élevée en France (34,3 %) et dépasse 30 % au Danemark, en Finlande, aux Pays-Bas, en Belgique et en Autriche. *A contrario*, elle est inférieure à 22 % en Irlande et dans les pays de l'Est (excepté en Slovaquie) et atteint seulement 14,5 % en Lettonie. Pour la première fois depuis la crise, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a diminué en moyenne dans l'UE entre 2013 et 2014 (-0,2 point). Elle a ainsi baissé dans 18 pays de l'Union, et même assez fortement en Irlande (-1,7 point), à Chypre (-1,2 point) ou au Royaume-Uni (-1,0 point). À l'inverse, elle a continué à progresser d'au moins 0,4 point en Bulgarie, en Finlande, au Danemark, en France. Entre 2008 et 2014, elle a augmenté presque partout (sauf en Hongrie, Lituanie et Pologne), et même très fortement dans certains pays (entre 4 et 7 points en France, en Espagne, au Danemark, mais aussi aux Pays-Bas, à Chypre et en Finlande).

À l'exception de l'Irlande, les **prestations sociales** liées à la vieillesse et à la survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout le premier poste de dépenses de protection sociale. Cette part est en moyenne plus élevée dans les pays du sud et de l'est de l'UE, et atteint en 2014 près de 60 % en Italie et en Pologne et même 65 % en Grèce. En Italie, la part des plus de 65 ans dans la population est la plus élevée de l'UE et le système de retraite était autrefois très généreux. À l'autre bout de

l'échelle, l'Irlande y consacre moins de 30 % de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa population. Avec 45,4 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent le deuxième poste de dépenses. Leur part varie de 19,6 % en Grèce à 34,8 % en Allemagne, en passant par 28,4 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à la famille et aux enfants représentent une part élevée des prestations sociales au Luxembourg (15,6 %) et en Irlande (13,1 %). À l'inverse, cette part est inférieure à 5 % aux Pays-Bas, en Grèce et au Portugal. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2014, la France y consacre 6,2 % de ses prestations sociales contre 13,8 % pour l'Irlande et 1,7 % pour le Royaume-Uni.

Les recettes dites de protection sociale sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2014, 16 pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou des ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les principaux risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité-famille, chômage, logement et exclusion sociale).

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée - CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2014*, Drees, édition 2016.
- « L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat 2016 », *Livres statistiques*, Eurostat.
- European system of integrated social protection statistic - Esspros, édition 2016.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise » in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Protection sociale en Europe 6.5

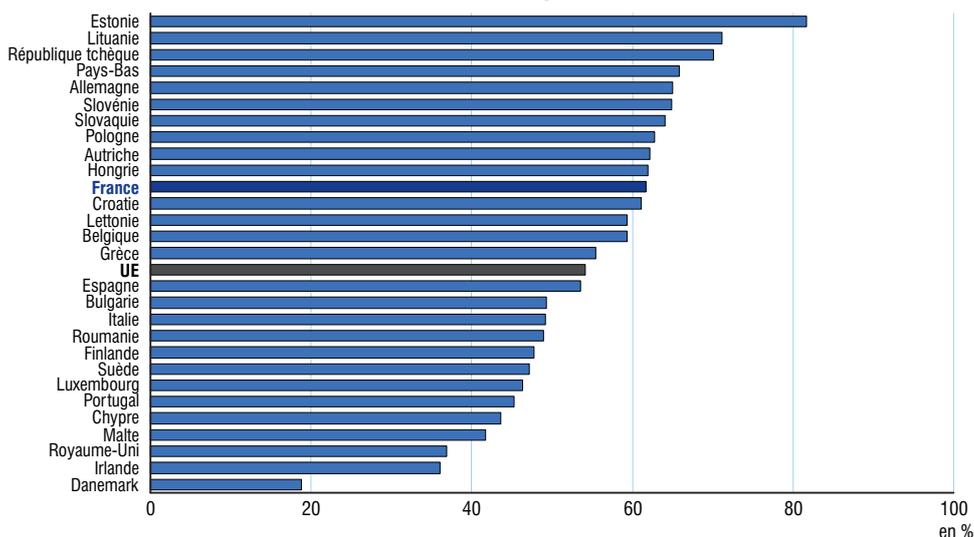
1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2014

	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	39,2	34,8	8,1	11,3	3,9	2,8	29,1
Autriche	50,7	25,3	7,0	9,5	5,6	2,0	30,0
Belgique	40,3	28,9	8,3	7,5	11,6	3,3	30,3
Bulgarie	49,5	27,6	7,8	10,6	2,9	1,6	18,5
Chypre	55,5	20,1	3,2	6,3	8,6	6,4	23,0
Croatie	43,7	33,6	12,2	7,2	2,3	1,1	21,6
Danemark	44,3	20,0	12,9	11,2	5,2	6,5	32,9
Espagne	49,1	26,1	7,4	5,3	10,8	1,4	25,4
Estonie	44,3	29,3	11,8	10,9	2,8	0,9	15,1
Finlande	41,7	24,0	10,9	10,4	8,2	4,8	31,9
France	45,4	28,4	6,6	7,8	6,2	5,5	34,3
Grèce	65,0	19,6	6,5	4,4	4,3	0,2	26,0
Hongrie	52,1	24,7	7,3	11,9	1,9	2,1	19,9
Irlande	29,8	34,6	6,0	13,1	13,8	2,7	20,6
Italie	58,6	23,5	5,9	5,4	5,8	0,8	29,9
Lettonie	52,0	24,2	9,1	9,1	4,0	1,6	14,5
Lituanie	49,3	28,5	9,4	7,5	2,3	3,0	15,2
Luxembourg ¹	37,7	25,3	11,4	15,6	6,5	3,6	22,7
Malte	51,7	32,8	3,8	6,6	2,9	2,2	18,2
Pays-Bas	42,5	34,6	7,7	3,1	5,6	6,4	30,9
Pologne	59,9	21,3	8,3	8,2	1,3	1,0	19,1
Portugal	57,5	23,9	7,4	4,6	5,8	0,9	26,9
République tchèque	47,2	31,4	6,6	8,7	3,0	3,1	19,7
Roumanie	55,1	26,9	7,5	8,3	1,0	1,3	14,8
Royaume-Uni	43,1	31,8	5,4	10,4	1,7	7,7	27,4
Slovaquie	45,6	30,9	9,0	9,3	2,9	2,3	18,5
Slovénie	49,0	30,8	6,1	7,9	3,0	3,1	24,1
Suède	43,3	26,1	12,0	10,6	3,8	4,2	29,5
UE	45,9	29,2	7,3	8,6	5,1	4,0	28,7

1. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2017).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2014



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extractions des données en juillet 2017).